

AMUNDI FINANCE

RAPPORT ANNUEL

Au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2025	3
2. Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	65
3. Déclaration du Directeur Général	113

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2025

- Rapport de gestion
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE AMUNDI FINANCE Sur les comptes sociaux au 31 décembre 2025

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Les principales activités de la société Amundi Finance sont les suivantes :

- Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes,
- Activité d'émissions notes à travers ses filiales ou en direct,
- Activité sur les Instruments Financiers à Terme et collatéralisation.

1. Activité de garantie et contre garantie donnée aux fonds et aux notes

<i>Montant commercialisé ou en cours de commercialisation (en Euros)</i>	Engagements 31/12/2024	Engagements 31/12/2025	Variation en montant	Variation en %
Fonds à Formule	3 981 434 559	4 095 808 603	114 374 043	2.9%
Fonds en assurance de portefeuille	1 508 846 702	1 123 274 235	-385 572 466	-25.6%
Autres fonds garantis (OPC maturité 12-18 mois)	8 622 131 893	6 321 223 829	-2 300 908 064	-26.7%
Total Fonds garantis	14 112 413 154	11 540 306 667	-2 572 106 486	-18.2%
Notes Amundi finance Emissions	3 026 973 208	2 427 360 417	-599 612 791	-19.8%
Notes LCLE	2 335 573 400	2 330 403 524	-5 169 877	-0.2%
Total Notes	5 362 546 608	4 757 763 941	-604 782 668	-11.3%
Total engagements	19 474 959 762	16 298 070 607	-3 176 889 154	-16.3%

Exposition en engagement

Les engagements de garantie ou de contre garantie donnés aux fonds sont en baisse de 2 572 106 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2024, dont :

- Une forte diminution des engagements sur autres fonds garantis (- 2 300 908 milliers d'euros), cette variation comprend principalement une baisse des encours des fonds de recyclage et des OPC à maturité 12-18 mois suite à leur échéance,
- Une baisse des engagements de garantie des Fonds en assurance de portefeuille (CPPI) en raison de l'arrivée à échéance de certains fonds et de la baisse des encours garantis,
- Une légère augmentation des Fonds à formule par rapport au 31 décembre 2024 (+ 114 374 milliers d'euros),

Les engagements de garantie et de contre garantie donnés aux EMTN émis par Amundi Finance Emissions et LCL Emissions (couvertes par une contre-garantie donnée respectivement à Crédit Agricole S.A. et LCL qui en sont les garants respectifs) s'élèvent à 4 757 764 milliers d'euros au 31 décembre 2025 dont :

- 2 330 404 milliers d'euros sur les notes LCLE,
- 2 427 360 milliers d'euros pour les notes AFE.

La variation sur la période ressort à - 604 782 milliers d'euros qui s'explique par :

<i>Variation des garanties des Notes en 2025 (En Euros)</i>	Dont nouvelle couverture et remontée de collecte	Dont remboursement	Dont variation Prix et rachat	Variation Période
Notes Amundi finance Emissions	-142 669 964	-622 722 879	165 780 052	-599 612 791
Notes LCLE	297 696 946	-554 188 632	251 321 810	-5 169 877
Total Notes	155 026 982	-1 176 911 511	417 101 862	-604 782 668

Impact pour l'activité de garant sur l'année 2025

En 2025, un montant de 2 321 591,38 euros a été appelé en garantie pour les notes immobilières d'AFE arrivées à échéance en 2025.

Les provisions pour risques d'appels en garantie, enregistrées au 31 décembre 2025, s'élèvent à un total de 20 494 milliers d'euros, soit une variation sur la période de +8 992 milliers d'euros.

Elles se composent principalement de :

- 20 439 milliers d'euros liés aux notes immobilières émises par sa filiale AFE,
- 55 milliers d'euros liés aux garanties sur les actifs de ses filiales AFE et LCLE.

Aucune provision n'est constatée par Amundi Finance au 31 Décembre 2025 sur les fonds CPPI, testaments Obsèques et des fonds de recyclage (La valorisation des fonds et la rémunération des taux d'intérêts étant supérieurs au niveau de garanti).

Récapitulatif des provisions pour appel en garantie (en Euros)	Provision 31/12/2024	Provision 31/12/2025	Variation
Notes Immobilières	11 100 000	20 439 163	9 339 163
Garantie sur déficit des véhicules	401 275	54 594	-346 681

TOTAL provisions	11 501 275	20 493 757	8 992 482
-------------------------	-------------------	-------------------	------------------

2. Activités sur les émissions de notes

Les filiales dédiées à l'activité d'EMTN "Amundi Finance Emissions" et "LCL Emissions" ont poursuivi en 2025 leur programme d'émission auprès du réseau Crédit Agricole pour la première, du réseau LCL pour la seconde, respectivement pour un notionnel (hors émissions en cours de commercialisation) de 432 millions d'euros et 1 572 millions d'euros.

Les montants circulants au 31 décembre 2025 (hors émissions en cours de commercialisation) s'élèvent à 7 941 millions d'euros pour Amundi Finance Emissions, 7 236 millions d'euros pour LCL Emissions, 24 millions d'euros pour les émissions directes d'Amundi Finance.

3. Activité sur Instruments Financiers à Terme et collatéralisation

L'activité sur les Instruments Financiers à Terme (Swaps de taux et autres, options, cross currency swap et Fx Forward) par Amundi Finance représente un notionnel de 71 973 millions (en euros ou contre valeur euros) au 31 décembre 2025 (contreparties externes, fonds, filiales et sociétés du groupe Amundi inclus) contre 79 164 millions d'euros au 31 décembre 2024.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produit net bancaire	156 742	192 914
Charges générales d'exploitation	-6 714	-7 628
Résultat brut d'exploitation	150 027	185 286
Coût du risque	-11 375	-9 763
Résultat d'exploitation	138 652	175 523
Résultat courant avant impôt	138 652	175 523
Impôt sur les bénéfices	-21 661	-24 525
Résultat net	116 992	150 998

Au 31 décembre 2025, le Produit Net Bancaire s'établit à 156 742 milliers d'euros contre 192 914 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 19%.

La contribution des principales activités au Produit Net Bancaire s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
PNB GESTION	62 530	53 377
Commissions (produits)	94 566	91 410
<i>dont commissions fixes sur engagements de Hors Bilan</i>	34 982	35 416
<i>dont commissions variables sur engagements de Hors Bilan</i>	17 007	8 624
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>		687
<i>dont commissions sur Notes</i>	42 578	46 683
Commissions (charges)	- 32 036	- 38 033
<i>dont commissions sur engagements de Hors Bilan</i>	- 24	- 39
<i>dont indemnités animation de marché</i>	- 523	- 773
<i>dont commissions de gestion</i>	- 31	- 34
<i>dont charges sur appel en garantie</i>		
<i>dont commissions sur Notes</i>	- 31 458	- 37 187
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>		
PNB FINANCIER	94 972	140 557
Intérêts et produits assimilés	92 158	115 704
Intérêts et charges assimilés	- 94 073	- 108 300
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	17 874	34 499
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilés	146	1 433
Revenus des titres à revenus variables	78 867	97 221
PNB AUTRES PRODUITS ET CHARGES	- 760	- 1 020
Autres produits d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	- 760	- 1 020
PRODUIT NET BANCAIRE	156 742	192 914

Le **PNB de Gestion** s'élève à 62 530 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 53 377 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 17,1%.

Cette variation est principalement liée à la hausse des commissions de garantie variables facturées en 2025.

- Les commissions enregistrées en produits s'élèvent à 94 566 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 91 410 milliers d'euros au 31 décembre 2024, composées principalement :
 - Des produits de commissions de placement pour 42 578 milliers d'euros 31 décembre 2025 contre 46 683 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 8,8 %, en raison de la baisse d'assiette de rémunération,
 - Des produits de garantie fixe pour 34 982 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 35 416 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une variation de -1.2%, en raison de la baisse d'assiette de rémunération,
 - Des produits de garantie variable enregistrent une augmentation notable de 97,2% en 2025 et passent de 8 624 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 17 007 milliers d'euros au 31 décembre 2025, augmentation constatée spécifiquement sur des fonds à formules "ACTICCIA VIE".

- Les commissions enregistrées en charges s'élèvent à 32 036 milliers d'euros au 31 décembre 2025 en recul de 15,8% par rapport au 31 décembre 2024 à 38 033 milliers d'euros, composées principalement :
 - Des rétrocessions de commissions de placement sur l'activité d'émission de notes pour 30 641 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 35 696 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 14,2% en 2025 en raison de la baisse des en-cours,
 - Des prestations de services financiers sur notes qui s'établissent à 816 milliers d'euros au 31 décembre 2025, contre 1 491 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Cette diminution de 45,2% sur l'exercice 2025, est principalement liée à un moindre recours aux indices STOXX,
 - Des indemnités d'animation de marché des notes immobilières pour 523 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 773 milliers d'euros au 31 décembre 2024,

- Des charges sur commissions de garanties pour 24 milliers d'euros et des commissions de gestion pour 31 milliers d'euros en lien avec les émissions d'EMTN par Amundi Finance et gérées par Amundi AM.

Le **PNB Financier** ressort à 94 972 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 140 557 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 45 585 milliers d'euros à -32,4% sur la période.

La variation constatée s'explique principalement par la baisse des dividendes reçus en 2025 et la baisse des indemnités de risques de collecte liées à l'activité d'IFT.

Le PNB Financier est composé des éléments suivants :

- Des revenus sur titres pour 78 867 milliers d'euros contre 97 221 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont :
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Intermédiation pour 53 621 milliers contre 49 997 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
Un acompte sur dividende distribué sur le résultat de la filiale arrêté au 30 septembre 2025 pour 46 557 milliers d'euros a été versé en décembre 2025,
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Epargne Salariale et Retraite pour 22 128 milliers d'euros contre 20 160 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Des dividendes reçus de sa filiale LCLE pour 3 118 milliers d'euros en 2025 contre 11 567 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Aucun dividende n'a été distribué par la filiale AFE au titre de l'exercice 2025 contre 15 497 milliers d'euros en 2024,
- D'une charge nette d'intérêts pour 1 915 milliers d'euros contre un produit net de 7 404 milliers d'euros au 31 décembre 2024, composée principalement :
 - D'une charge nette sur opérations diverses de trésorerie de 2 341 milliers d'euros dont 2 404 milliers d'euros liés aux intérêts sur prêts journaliers auprès de la centrale de trésorerie contre un produit net de 7 852 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - D'un produit net des dépôts de garantie des opérations du collatéral pour 1 382 milliers d'euros contre un produit net de 4 286 milliers d'euros au 31 décembre 2024,

- D'une charge nette sur le financement de l'activité collatérale titres liée à la réglementation EMIR de 3 630 milliers d'euros contre une charge nette de 4 742 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- D'un produit net d'intérêt de 2 674 milliers d'euros liée à l'activité EMTN et fonds à formules contre un produit net d'intérêt de 7 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- D'un produit net des activités d'émission de swaps, de notes, du collatéral et du portefeuille de transaction pour 17 874 milliers d'euros contre un produit net de 34 499 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont :
 - Un produit de 19 676 milliers d'euros correspondant aux indemnités de risques de collecte liées à l'activité d'IFT en particulier sur la commercialisation et le lancement des nouveaux fonds à formule et EMTN, Au 31 décembre 2024 les indemnités de risques de collecte étaient de 32 748 milliers d'euros,
 - Une charge de 2 491 milliers d'euros liés à la correction de valeur au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA – Crédit Value Adjustment), contre un produit de 403 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Un produit de 689 milliers d'euros de résultat d'IFT et de portage de titres sur l'ensemble des montages contre un produit de 1 348 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont principalement :
 - - 1 697 milliers d'euros sur les montages du réseau LCL,
 - + 775 milliers d'euros sur les montages CA OBLIG IMMO,
 - + 631 milliers d'euros sur les montages de types UCO,
 - + 573 milliers d'euros sur les montages du réseau CA SA,
 - +406 milliers d'euros sur les montages du réseau BAWAG - SUDWESTBANK,
 - - 297 milliers d'euros sur les EMTN émis par Amundi Finance,
 - + 156 milliers d'euros sur les montages du réseau CA ITALY,
 - + 86 milliers d'euros sur les montages Spirica,
 - + 51 milliers d'euros sur les montages du réseau CALIE,
 - Les opérations de couverture de change liées à l'acquisition d'Alpha Associates ainsi qu'à l'opération d'Amundi Japan, portant sur des notionnels de 350 000 milliers de CHF et de 9 150 000 milliers de JPY, n'ont eu aucun impact sur le résultat de l'exercice 2025.

- Perte sur l'activité de portefeuille de placement pour 146 milliers d'euros contre un gain de 1 433 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont :
 - Reprise nette de + 91 milliers d'euros sur les titres de participations DNA et +31 milliers d'euros sur les titres de participations LRP courant 2025,
 - Variation positive de +22 milliers d'euros des provisions sur obligations CA,
 - + 2 milliers d'euros de gains réalisés sur cession des titres de placements.

Le **PNB des autres produits et charges** ressort déficitaire à 760 milliers d'euros correspondant à la contribution d'Amundi Finance aux obligations de l'actionnaire de référence Crédit Agricole SA, contre une charge de 1 020 milliers d'euros enregistrée au 31 décembre 2024.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 6 714 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 7 628 milliers d'euros enregistrées au 31 décembre 2024, soit une baisse de 12%. Cette variation s'explique principalement par la contraction des refacturations du groupement de moyens relatives aux services extérieurs rendus à Amundi Finance, en baisse de 2 107 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 1 173 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les charges générales d'exploitation se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-1 011	-890
Charges sociales	-382	-385
Intéressement et participation	-95	-95
Impôts et taxes sur rémunérations	-118	-140
Total des charges de personnel	-1 606	-1 510
Refacturation et charges de personnel		
Frais de personnel nets	-1 606	-1 510
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-731	-990
Services extérieurs et autres frais administratifs	-4 377	-5 129
Total des charges administratives	-5 108	-6 119
Refacturation et charges administratives		
Frais administratifs nets	-5 108	-6 119
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-6 714	-7 628

- Le total des charges de personnel ressort à 1 606 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 510 milliers d'euros au 31 décembre 2024, composé principalement :
 - Des salaires et charges sur les effectifs permanents pour 1 463 milliers d'euros contre 1 370 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - De la taxe sur les salaires de l'exercice pour 118 milliers d'euros,
 - Une dotation de provision pour indemnités de fin de carrière pour 25 milliers d'euros.
- Les charges administratives s'élèvent à 5 108 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 6 119 milliers d'euros au 31 décembre 2024, principalement composées des éléments suivants :
 - Services extérieurs pour 4 377 milliers d'euros contre 5 129 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont :
 - La refacturation par le groupement de moyens de personnel mis à la disposition de Amundi Finance pour 1 577 milliers d'euros,
 - La refacturation par le groupement de moyens des services extérieurs rendus à Amundi Finance pour 1 173 milliers d'euros contre 2 107 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Les frais informatiques et de bases de données pour 811 milliers d'euros, liés principalement à l'activité Murex,
 - Les honoraires juridiques pour 409 milliers d'euros concernant la mise à jour des programmes émetteurs,
 - Les honoraires de commissaires aux comptes pour 168 milliers d'euros,
 - Les loyers et charges du bâtiment Agoram pour 150 milliers d'euros contre 42 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - La cotisation AMF pour 55 milliers d'euros.
 - La charge d'impôts et taxes s'établit à 731 milliers d'euros en 2025, contre 990 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 259 milliers d'euros. Cette diminution résulte principalement du recul de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et de la contribution économique et territoriale (CET).

La ventilation de ce poste est la suivante :

- C3S : 266 milliers d'euros contre 320 milliers d'euros en 2024,
- CET : 237 milliers d'euros contre 340 milliers d'euros en 2024,
- La contribution BCE : 111 milliers d'euros contre 103 milliers d'euros en 2024,
- La taxe ACPR : 108 milliers d'euros contre 92 milliers d'euros en 2024,
- Fond de soutien des collectivités territoriales : 105 milliers d'euros contre 89 milliers d'euros en 2024,
- Fonds de péréquation du groupe de TVA Crédit Agricole SA : 26 milliers d'euros, stable par rapport à 2024, cette contribution est compensée par un produit de 35 milliers d'euros au titre du groupe TVA CASA,
- La cotisation au comité de résolution unique : 20 milliers d'euros contre 21 milliers d'euros en 2024,
- FRU : aucune cotisation au titre de l'exercice 2025 ; une régularisation positive de charge de + 106 milliers d'euros a toutefois été comptabilisée en 2025.

Le Résultat Brut d'Exploitation est un produit de 150 027 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 185 286 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le Coût du risque ressort à -11 375 milliers d'euros au 31 décembre 2025, en augmentation de 16,5% par rapport à l'exercice comptable 2024 à -9 763, correspondant :

- une dotation sur provision liée aux risques sur notes immobilières garantie d'Amundi Finance Emissions pour 9 339 milliers d'euros, portant la provision globale à 20 439 milliers d'euros,
- une charge d'appel en garantie d'un montant 2 322 milliers d'euros couvrant l'insuffisance de trésorerie de quatre notes immobilières émises par Amundi Finance Emissions arrivées à l'échéance courant 2025,
- un produit couvrant la reprise de provision sur obligations détenues par Amundi Finance Emissions pour 347 milliers d'euros,
- un mali de liquidation des titres de participation LRP pour 61 milliers d'euros.

Le Résultat d'exploitation et le Résultat courant avant impôt s'élèvent à 138 652 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 175 523 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La charge liée à l'impôt sur les sociétés s'élève à 21 661 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre une charge de 24 525 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le Résultat net au 31 décembre 2025 s'établit à 116 992 milliers d'euros contre 150 998 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le total du bilan s'établit à 5 590 315 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 5 640 183 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Les principales évolutions du bilan sont présentées dans les tableaux actif et passif suivants :

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	2 128 200	2 176 318
Effets publics et valeurs assimilées	923 061	1 220 813
Créances sur les établissements de crédit	1 205 139	955 504
Opérations sur titres	1 853 379	1 826 452
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 394 524	1 367 597
Actions et autres titres à revenu variable	458 855	458 855
Valeurs immobilisées	273 207	273 116
Parts dans les entreprises liées	45 783	45 692
Immobilisations incorporelles	227 424	227 424
Comptes de régularisation et actifs divers	1 335 529	1 364 298
Autres actifs	1 251 131	1 288 817
Comptes de régularisation	84 398	75 481
TOTAL ACTIF	5 590 315	5 640 183

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	974 202	1 291 798
Dettes envers les établissements de crédit	974 202	1 291 798
Dettes représentées par un titre	23 937	24 330
Comptes de régularisation et passifs divers	3 865 893	3 572 879
Autres passifs	3 585 723	3 168 460
Comptes de régularisation	280 170	404 419
Provisions et dettes subordonnées	20 773	11 664
Capitaux propres hors FRBG :	705 511	739 512
Capital souscrit	40 320	40 320
Primes d'émission	217 511	217 511
Réserves	4 416	4 416
Report à nouveau	326 272	326 267
Résultat de l'exercice	116 992	150 998
TOTAL PASSIF	5 590 315	5 640 183

A l'actif (hors activité IFT):

- Le poste effets publics et valeurs assimilées s'établit à 923 061 milliers d'euros regroupant les opérations sur titres détenus dans le cadre de la réglementation EMIR, contre 1 220 813 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
- Les créances sur établissements de crédit augmentent à 1 205 139 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 955 504 milliers d'euros enregistré au 31 décembre 2024.

Ces créances se composent principalement de :

- 1 184 763 milliers d'euros de prêts au jour le jour et leurs créances rattachées, liés à l'activité "collatéral", contre 937 076 milliers d'euros au 31 décembre 2024, cette variation est due à l'augmentation des dépôts de garantie reçus et placés auprès de la centrale de trésorerie Amundi SA,
- 20 376 milliers d'euros sur les comptes ordinaires débiteurs.

- Les parts dans les entreprises liées s'établissent à 45 783 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

FILIALES & PARTICIPATIONS	Devise	% Contrôle au 31/12/2024	Provision 2024	Valeur nette comptable au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Valeur brute comptable au 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette comptable au 31/12/2025
AMUNDI ESR	EUR	99,99		34 166 829			34 166 829		34 166 829
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	35,81		5 628 480			5 628 480		5 628 480
DNA SA	EUR	100	785 000	1 446 000			2 231 000	694 000	1 537 000
LRP	EUR	100	31 000	0			0	0	0
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 684			2 225 684		2 225 684
LCL EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 186			2 225 186		2 225 186
TOTAL			816 000	45 692 179	0	0	46 477 179	694 000	45 783 179

- Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe s'élève à 1 394 525 milliers d'euros contre 1 367 597 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les positions correspondent principalement au portage des obligations émises par les filiales Amundi Finance Emissions, LCL Emissions ainsi que par Crédit Agricole SA et Amundi SA, pendant la période de commercialisation ou avant rachat pour destruction par ces sociétés émettrices.

Au 31 décembre 2025, l'en-cours des EMTN en phase de commercialisation porté par Amundi Finance ressort à 1 300 000 milliers d'euros.

Les titres rachetés au marché secondaire en attente de destruction par les sociétés émettrices dans le cadre des programmes d'émissions des notes sont de 70 495 milliers d'euros.

Les obligations détenues par l'entité dans le cadre de son propre programme d'émission des notes ressortent à 24 029 milliers d'euros.

- Le poste actions et autres titres à revenu variable affiche un en-cours de 458 855 milliers d'euros au 31 décembre 2025, stable par rapport à l'exercice 2024.

Cette rubrique se compose de parts d'OPCVM détenues par l'entité dans le cadre du suivi du ratio de liquidité réglementaire.

- Le poste immobilisations incorporelles ressort à 227 424 milliers d'euros correspondant au fonds de commerce.

- Le poste Autres actifs (hors IFT) s'élève à 356 873 milliers d'euros contre 302 251 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Il se compose principalement :

- Des dépôts de garantie versés de l'activité "collatéral" pour 327 854 milliers d'euros contre 276 326 milliers d'euros au 31 décembre 2024, les créances rattachées pour 626 milliers d'euros,
- Des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 24 524 milliers d'euros contre 23 055 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Dépôt de garantie versé au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée 1 955 milliers d'euros,
- Des coupons à recevoir pour 1 274 milliers d'euros,
- Des créances clients pour 598 milliers d'euros contre 186 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Des autres créances pour 42 milliers d'euros.

- Le poste « comptes de régularisation » (hors IFT) s'élève à 39 152 milliers d'euros, contre 40 065 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Il comprend les produits à recevoir liés aux engagements hors bilan (fonds garantis et EMTN), dont le rythme d'encaissement suit celui des revenus :

- Les commissions de garantie variables sur les fonds PEA sont perçues annuellement,
- Les commissions de garantie fixes sont majoritairement encaissées à l'échéance des fonds, tout comme les commissions de garantie variables sur les fonds non PEA,

- Les commissions de placement, les indemnités de rachat et les commissions de garantie sur les émissions d'EMTN sont encaissées trimestriellement.

Au passif (hors activité IFT) :

- Le poste Dettes envers les établissements de crédit s'élève à 974 202 milliers d'euros, contre 1 291 798 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont :
 - 969 202 milliers d'euros d'emprunts à terme et dettes rattachées correspondant au financement des activités liées à la réglementation EMIR contre 1 255 195 milliers d'euros en 2024,
 - 5 000 milliers d'euros d'emprunt au jour le jour, intérêts courus inclus, auprès de la centrale de trésorerie du groupe.
- Le poste Dettes représentées par un titre pour 23 937 milliers d'euros correspondant aux programmes d'émissions EMTN d'Amundi Finance.
- Le poste Autres passifs (hors IFT) à 2 990 724 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (2 571 765 milliers d'euros en 2024) enregistre :
 - la dette en attente de règlement liée au portage des EMTN pendant la période commercialisation pour 1 500 000 milliers d'euros,
 - les dépôts de garantie reçus liés à l'activité "collatéral" pour 1 424 342 milliers d'euros et dettes rattachées pour 2 414 milliers d'euros,
 - la provision d'impôt sur les sociétés pour 21 662 milliers d'euros,
 - la dette sur les options en attente de règlement pour 39 957 milliers d'euros,
 - la dette sur coupons à payer pour 1 264 milliers d'euros,
 - la somme des autres dettes sociales ressort à 1 034 milliers d'euros,
 - la somme des autres dettes ressort à 45 milliers d'euros,
 - la somme des autres dettes fiscales ressort à 6 milliers d'euros.
- Le poste Comptes de Régularisation (hors IFT) à 14 723 milliers d'euros contre 17 156 milliers d'euros en 2024, se décompose comme suit :
 - 3 083 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant l'étalement des indemnités pour risque de collecte sur les montages en cours de commercialisation de types fonds à formules, les EMTN Amundi Finance Emissions et les EMTN LCL Emissions.

- 11 641 milliers d'euros de charges à payer dont :
 - 8 055 milliers d'euros au titre des rétrocessions de commissions de placement,
 - 1 577 milliers d'euros au titre de provision sur les salaires de mise à disposition par Amundi Asset Management,
 - 808 milliers d'euros au titre de provision sur groupement de moyen,
 - 508 milliers d'euros au titre des indemnités d'animation de marché sur les montages de type CA Oblig Immo,
 - 329 milliers d'euros ont été provisionnés pour les prestations relatives à STOXX,
 - 252 milliers d'euros des autres factures non parvenues,
 - 112 milliers d'euros de provision sur taxes bancaires,

Activité IFT : l'activité fait apparaître un solde net débiteur de 79 058 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre un solde net débiteur de 38 025 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et se compose de :

- Solde net débiteur de 190 048 milliers d'euros de positions sur les primes d'options contre un solde net débiteur de 185 983 milliers d'euros en 2024,
 - Solde net créditeur de 153 134 milliers d'euros liés à la valorisation des IFT (swap et options) contre un solde net créditeur de 178 513 milliers d'euros en 2024,
 - Solde net débiteur de 45 768 milliers d'euros concernant les positions de couverture contre un solde net débiteur de 31 687 milliers d'euros en 2024,
 - Solde créditeur de 3 624 milliers d'euros sur la correction de valeur des instruments financiers au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs au passif (CVA) contre 1 132 milliers d'euros en 2024.
- Les Provisions pour risques et charges pour 20 773 milliers d'euros contre 11 664 milliers d'euros en 2024 dont :
 - 20 439 milliers d'euros de provision liée aux risques sur notes immobilières garantie d'Amundi Finance Emissions contre 11 100 milliers d'euros en 2024,
 - 155 milliers d'euros de provisions sur engagements de retraite,
 - 95 milliers d'euros de provisions constituées au titre des contentieux sociaux,
 - 55 milliers d'euros de provisions pour risques sur l'activité de garantie des fonds et des véhicules d'émissions contre 401 milliers d'euros en 2024,
 - 29 milliers d'euros de provisions pour indemnisation groupe de TVA,

- Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article L.441-14)

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées							3	4			9	16	
Montant total des factures concernées HT ou TTC							42	189			367	598	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice													
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclus							0						0
Montant des factures exclus													
(C) Délais de paiement de référence utilisés													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours						

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- Les capitaux propres d'Amundi Finance évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	40 320	548 194			150 998	739 512
Dividendes versés au titre de 2024					-150 993	-150 993
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		150 998			-150 998	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2025					116 992	116 992
Autres variations						
Solde au 31 DECEMBRE 2025	40 320	548 199			116 992	705 511

HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, les instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un notionnel de 71 973 millions d'euros contre 79 164 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Notionnel en millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
IFT activité FONDS	29 500	34 238	-13.8%
IFT activité EMTN CASA	657	1 119	-41.3%
IFT activité EMTN LCLE	20 542	21 870	-6.1%
IFT activité EMTN AFE	17 106	17 639	-3.0%
IFT activité EMTN AMUNDI SA	1 192	1 529	-22.0%
IFT activité EMTN AMUNDI FINANCE	24	24	-1.6%
IFT activité COLLATERAL TITRES	965	1 245	-22.5%
IFT activité AMUNDI AM	1 987	1 499	32.6%
TOTAL	71 973	79 164	-9.1%

Le poste Engagements de garantie donnés s'élève à 16 298 millions d'euros contre 19 475 millions d'euros au 31 décembre 2024, et correspond à l'évolution des engagements donnés au titre des fonds garantis et des EMTN,

Le poste Actifs donnés en garantie s'élève à 863 millions d'euros contre 935 millions d'euros au 31 décembre 2024, il correspond au Collatéral titres donnés aux contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

Le poste Actifs reçus en garantie s'élève à 1 088 millions contre 1 479 millions d'euros au 31 décembre 2024, et correspond au Collatéral titres reçus des fonds et des contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le résultat distribuable s'élève à 443 263 405,92 euros, dont le résultat de l'exercice 2025 pour 116 991 704,39 euros et le report à nouveau pour 326 271 701,53 euros.

Au titre de l'exercice 2025, il est proposé de distribuer 116 980 786,67 euros, soit un dividende unitaire de 44,23 euros.

Le report à nouveau s'élèvera donc après affectation du résultat à 326 282 619,25 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action, un dividende de :

Exercice	Dividende en €	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40% (*) en €	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40% (*) en €
2024	57,09	57,09	
2023	50,32	50,32	
2022	52,92	52,92	-

(*) Article 158 3-2 du CGI

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2026

L'activité d'émission d'EMTN devrait continuer à être active en France.

En Europe, l'activité de garantie de fonds devrait également être active en Italie et en Espagne.

En Asie, l'activité de garantie de fonds devrait continuer à se développer avec plusieurs projets, notamment en Thaïlande et à Hong-Kong.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

CSRD : INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE DES GRANDES ENTREPRISES

Au 31 décembre 2025, Amundi Finance, dont les informations en matière de durabilité sont consolidées dans l'état de durabilité d'Amundi SA, est exemptée de l'obligation de publier un état de durabilité.

Amundi, société consolidante qui la contrôle, a son siège social situé au 91, Boulevard Pasteur, 75015 PARIS. Le lien du site internet sur lequel est mis à disposition le rapport de gestion d'Amundi et son rapport de certification est : <http://legroupe.amundi.com>

CONTROLE DE LA SOCIETE

Le contrôle de la société au 31 décembre 2025 est le suivant :

- Amundi Asset Management détient 76,13% des actions,
- Amundi détient 23,87% des actions,

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Capital en fin d'exercice (en euros)	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157
Nombre d'actions émises	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829
Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	150 334	173 799	163 466	192 914	156 742
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	141 515	164 838	154 751	185 286	150 027
Impôts sur les bénéfices	-25 040	-21 897	-23 056	-24 525	-21 661
Résultat après impôts, amortissements et provisions	121 943	139 981	133 103	150 998	116 992
Montant des bénéfices distribués	121 927	139 964	133 088	150 993	116 981
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	46,11	52,93	50,33	60,78	48,53
Résultat après impôt, amortissements et provisions	46,11	52,93	50,33	57,09	44,23
Dividende attribué à chaque action	46,10	52,92	50,32	57,09	44,23
Personnel					
Effectif moyen du personnel	9	9	9	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	792	784	808	868	891
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en milliers d'euros)	337	329	321	385	382

FACTEURS DE RISQUES LIÉS A AMUNDI FINANCE

1.1 Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Amundi offre un panel de produits garantis et à formule (structurés). Ces produits incluent des fonds qui sont partiellement ou entièrement garantis ou qui ont des rendements garantis. Amundi Finance apporte les garanties à ces fonds et est donc soumis à un certain nombre de risques liés à cette activité. En particulier, si l'émetteur de l'un des actifs détenus par les fonds garantis par Amundi Finance venait à faire défaut ou à entrer dans une procédure d'insolvabilité ou une procédure similaire, Amundi Finance devrait supporter des coûts importants pour remplacer ces actifs et remplir ses obligations en tant que garant. Ces fonds garantis peuvent également conclure divers instruments dérivés avec de grandes contreparties bancaires. De telles transactions exposent Amundi Finance au risque de contrepartie. En cas de défaillance d'une contrepartie ou d'engagement d'une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance encourrait des coûts substantiels pour remplacer les transactions et remplir ses obligations en tant que garant.

Amundi Finance est également soumis au risque de contrepartie si une ou plusieurs institutions financières venaient à faire défaut ou à engager une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance devrait dénouer de telles transactions et rechercher d'autres contreparties pour conclure de nouvelles transactions. Amundi Finance couvre systématiquement son exposition au risque de marché sur la performance garantie aux investisseurs en actions et en titres à formule, en concluant des opérations sur dérivés avec des institutions financières internationalement reconnues. Si les opérations sur dérivés sont sécurisées par du collatéral, Amundi Finance est néanmoins soumis à un certain nombre de risques liés à ces opérations. Amundi Finance pourrait ne pas être en mesure de conclure des opérations de couverture de remplacement exactement au même prix ou aux mêmes conditions, en particulier si le défaut ou l'insolvabilité devait entraîner des mouvements brusques sur les marchés financiers.

Amundi Finance utilise également le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La contrepartie peut être une banque, une institution financière, un industriel ou une entreprise commerciale, un gouvernement ou une entité gouvernementale ou un fonds. La capacité d'Amundi Finance à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé. Au 31 décembre 2025, les actifs pondérés en fonction des risques de crédit et de contrepartie s'élevaient à 1,44 milliards d'euros

1.2 Risque de marché et liquidité

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Au titre de la garantie apportée par Amundi Finance aux fonds garantis, Amundi Finance pourrait mettre en place des opérations sur dérivés avant de connaître le montant exact des ordres de souscription des investisseurs, Amundi Finance étant ainsi exposé au risque de marché. Dans le cas où le montant final serait inférieur aux prévisions, Amundi Finance pourrait supporter des frais financiers substantiels pour dénouer l'excédent de position.

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Si la valorisation des dérivés change de manière significative, Amundi Finance peut être amené à fournir des garanties à ses contreparties, exposant Amundi Finance à un risque de liquidité. Amundi Finance devrait alors emprunter auprès de Crédit Agricole SA le montant à fournir aux contreparties, ce qui pourrait entraîner des coûts financiers importants. Amundi Finance contribue au respect par Amundi du LCR (Liquidity Coverage Ratio) dans lequel le besoin de trésorerie en cas de stress de collatéral est inclus.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

1.3.1 Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance.

Amundi Finance est exposé aux risques opérationnels liés à la mise en place et à la gestion de fonds garantis et structurés. Si les actifs ou les opérations hors bilan s'avéraient insuffisamment corrélés à la performance garantie due aux investisseurs, Amundi Finance en tant que garant pourrait subir des pertes financières importantes.

Par ailleurs, Amundi Finance est exposé au risque de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Toute défaillance, interruption ou violation de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans ses systèmes de gestion de la relation client et de service. Amundi Finance est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance. Amundi Finance n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

1.3.2 Risques de non-conformité, juridiques et réglementaires

Les risques de non-conformité découlant du non-respect des dispositions réglementaires et légales régissant ses activités, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes professionnelles et déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les opportunités commerciales d'Amundi Finance.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des capitaux, Amundi Finance est exposé au risque de litiges avec des investisseurs, à des procédures civiles ou pénales, à des procédures administratives, à des actions réglementaires ou d'autres litiges. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance à exercer son activité et l'ampleur de la perte potentielle liée à ces actions peut demeurer inconnue pendant une période de temps substantielle.

Le coût de la défense des actions futures peut être important. Il peut également y avoir une publicité négative associée aux litiges qui pourrait diminuer la volonté des investisseurs de recourir aux services d'Amundi Finance, que les allégations soient justifiées ou pas ou qu'Amundi Finance soit finalement jugé responsable ou pas. La survenance d'un tel risque pourrait entraîner une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance. Toutefois, depuis sa création, Amundi Finance n'a jamais été exposé à un litige avec un investisseur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives commerciales.

Amundi Finance est soumis à un cadre réglementaire dans les pays où il opère soit principalement en France et en Autriche. Des modifications du cadre réglementaire et environnemental sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

Amundi Finance, étant un établissement de crédit, est soumis à la réglementation des autorités de contrôle bancaire. Amundi Finance n'a émis aucun titre au cours de l'exercice 2025.

La réglementation bancaire est en constante évolution et les réformes réglementaires peuvent réduire l'intérêt des produits Amundi pour ses clients bancaires ou compagnies d'assurance, et modifier le traitement de solvabilité et de liquidité de ces produits dans leur bilan. Toutes les réformes bancaires modifiant les règles réglementaires applicables aux transactions et produits d'Amundi Finance peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les revenus, les résultats et les conditions financières d'Amundi Finance.

Également, la capacité d'Amundi Finance à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires nouvelles.

Les activités et les résultats d'Amundi Finance peuvent également être affectés par les politiques ou actions de diverses autorités de régulation en France ou dans les autres pays dans lesquels il opère. Depuis sa création, les évolutions du cadre réglementaire auquel Amundi Finance est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

Au 31 décembre 2025, les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels et des risques connexes s'élevaient à 0,14 milliard d'euros.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Stratégie, Finance et Contrôle (SFC), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et de la Directrice de l'Audit Interne d'Amundi. Il se réunit mensuellement.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;

- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.
- Être informé de tous les rapports à destination des autorités de régulation ou de supervision (BCE, ACPR, AMF) ;
- Et d'être informé des derniers développements réglementaires pouvant impacter les procédures de contrôles.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité repose sur les éléments constitutifs suivants :

- Les catégories et indicateurs de risque de non-conformité identifiés à partir du référentiel des risques de non-conformité de Crédit Agricole ; une catégorie de risque de non-conformité regroupe plusieurs événements de risques auxquels correspondent un ou plusieurs contrôles. Chaque contrôle est décrit par une fiche de contrôle (parfois subdivisée en plusieurs sous-fiches de contrôle similaires dans leur nature, mais différentes dans leurs modalités).
- Les éléments de risques identifiés dans la cartographie des risques de non-conformité d'Amundi.
- Les contrôles permanents effectués par les collaborateurs d'Amundi et par la ligne métier Conformité, dans le cadre du programme annuel de contrôle de Conformité.

- Les formulaires de contrôles permanents, organisés par séquence numérotée pour permettre de facilement associer chaque évènement de risque identifié dans la cartographie des risques avec son contrôle afférent et vice-versa.

Les résultats des contrôles permanents et le suivi des plans d'actions.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Audit Interne d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2025, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 11 au 19 octobre 2025 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 26 juin 2025 pour les Salles de Repli Immédiat, les 16 mai et 10 octobre 2025 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.
- Un exercice de crise a été réalisé le 23 mai 2025.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

L'impact environnemental et l'impact sociétal des activités d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction du profil de risque de la relation d'affaire.

Amundi Finance assure la commercialisation des notes émises par Amundi, Amundi Finance et ses véhicules, uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Conformité dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Amundi Finance publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de l'entité Amundi Finance.

La Direction Financière utilise les systèmes d'information lui permettant d'élaborer les informations comptables et financières d'Amundi Finance dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés du groupe Amundi selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis au sein du groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;

- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels annuels de la société Amundi Finance ;
- Examen limité des comptes de la société Amundi Finance.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance.

h. Contrôle périodique (Audit Interne)

L'Audit interne du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. **Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité**

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose sur une plateforme de travail à distance permettant 20 000 connexions simultanées ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 20 minutes en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat ;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;

- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2025.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.* »

Ainsi, au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration est composé de 4 Administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Depuis le 4 mai 2022, Monsieur Edouard AUCHÉ préside le Conseil d'Administration de la Société.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 16 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Le Directeur Général, Monsieur Olivier GUILBAULT est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Directeur Général Délégué

En application de l'article 16 des Statuts, sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration a nommé un Directeur Général Délégué chargé d'assister le Directeur Général.

Le 18 novembre 2025, dans le cadre de la prise de nouvelle fonction au sein du groupe Amundi, Monsieur Ludovic SOUDAN doit donc se démettre de ses mandats de Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif de la société Amundi Finance.

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Olivier GUILBAULT et en conformité avec le processus de sélection dans le respect des dispositions de l'article L. 225-53 du Code de commerce, le Conseil décide de nommer Madame Marie Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD, comme Directrice Générale Déléguée et Dirigeant Effectif afin de pourvoir au remplacement du poste laissé vacant par Monsieur Ludovic SOUDAN.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué de la société, Madame Marie Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD, sauf décision contraire du Conseil d'administration, conserve ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux de la société. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Contrôle de la Société

Commissaires aux comptes

Conformément à l'article 19 des Statuts, les commissaires aux comptes sont désignés conformément à la loi pour une durée de six exercices. Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires, pourront être signés.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Edouard AUCHÉ

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Edouard AUCHÉ Président du Conseil d'Administration	60	Française	Masculin	5	2022	2025

Directeur Général

Monsieur Olivier GUILBAULT

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Olivier GUILBAULT Directeur Général	54	Française	Masculin	3	2018	Indéterminé

Directeur Général Délégué

Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM- RONALD Directeur Général Délégué	44	Française	Féminin	1	2025	Indéterminé

Administrateurs

Monsieur Edouard AUCHÉ

Monsieur Olivier GUILBAULT

Madame Sylvie DEHOVE

Madame Aurélia LECOURTIER

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Edouard AUCHÉ Administrateur	60	Française	Masculin	5	2022	2025
Monsieur Olivier GUILBAULT Administrateur	54	Française	Masculin	3	2018	2025
Madame Sylvie DEHOVE Administrateur	52	Française	Féminin	6	2022	2026
Madame Aurelia LECOURTIER Administrateur	48	Française	Féminin	5	2023	2025

Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS,
représentés par Monsieur Jean LATORZEFF et Monsieur Jean-Baptiste MEUGNIOT

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
représenté par Monsieur Bara NAIJA

Commissaire aux comptes	Représentant	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
FORVIS MAZARS	Monsieur Jean LATORZEFF Monsieur Jean-Baptiste MEUGNIOT	2023	2028
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Monsieur Bara NAIJA	2003	2026

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

En 2025, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 20 mars 2025 pour la clôture au 31 décembre 2024
- 2) Conseil d'Administration du 28 juillet 2025 pour les comptes semestriels au 30 juin 2025
- 3) Conseil d'Administration du 13 novembre 2025 pour les contrats TRS/TRS Miroir
- 4) Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite

Conseil d'Administration du 20 mars 2025

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport sur le contrôle interne (RCI) de l'exercice 2024.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2024.
- Point d'information Audit 2024-2025 (Organisation, Avancement du plan & Suivi des recommandations)
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Point sur la sécurité IT : Digital Operational Resilience Act (DORA)
- Proposition d'évolution statutaire
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire).

Conseil d'Administration du 28 juillet 2025

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2025.

Conseil d'Administration du 13 novembre 2025

- Approbation des termes des contrats TRS et du TRS Miroir dans le cadre de la Convention-Cadre FBF à conclure en vue d'un partenariat stratégique d'Amundi AM avec la société ICG.

Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite

- Démission du Directeur Général Délégué : Monsieur Ludovic SOUDAN
- Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué : Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD
- Proposition de modification statutaire
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 24 mars 2026

- Arrivée à échéance du mandat de 3 Administrateurs :
 - o Monsieur Edouard AUCHÉ
 - o Monsieur Olivier GUILBAULT
 - o Madame Aurélia LECOURTIER
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Edouard AUCHÉ comme Président du Conseil d'Administration
- Choix du mode d'administration
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport sur le contrôle interne (RCI) de l'exercice 2025.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2025.
- Point d'information Audit 2025-2026 (Organisation, Avancement du plan & Suivi des recommandations)
- Rapport sur la sécurité IT : DORA (Digital Operational Resilience Act)
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations auprès de l'AMF.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre collégial et à la diversité des membres qui le composent, à la lumière des enjeux auxquels fait face Amundi. Il s'assure également de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise. Ces principes gouvernent sa politique de diversité basée notamment sur une pluralité de compétences, de cultures et un principe de mixité.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années, est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Comité des risques

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration d'Amundi a été délégué par les Conseils d'Administration des filiales établissements de crédit et entreprises d'investissement du groupe Amundi. Aussi, les éléments relatifs au contrôle des risques des filiales sont analysés par le Comité des Risques d'Amundi, organe central, à titre consolidé.

Le Comité des risques du Conseil d'administration analyse régulièrement l'activité du contrôle interne, à l'appui de la présentation de chaque branche de celui-ci : risques, conformité, sécurité et audit. Il évalue le dispositif de chacun, la consommation des risques au regard du cadre d'appétence de la politique risque approuvée par le Conseil ; il analyse les missions des différents régulateurs et le suivi de leurs recommandations.

Le Comité des risques s'est réuni 6 fois, dont 1 fois en comité mixte Audit et Risques, avec un taux de participation de 91,67 %.

Autres comités

Le Conseil d'Administration de la société Amundi Finance n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 15 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux articles 20 à 27 des statuts de la Société.

Conventions règlementées

Aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice par Amundi Finance.

Rémunération des mandataires sociaux

La réglementation CRD s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risques de l'entreprise ayant le statut d'établissement de crédit.

Il est rappelé que les Administrateurs de la Société Amundi Finance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

Les informations relatives aux pratiques de rémunération seront publiées dans le document de référence d'Amundi au titre de l'exercice 2025 incluant le rapport annuel relatif à la politique et aux pratiques de rémunération du personnel identifié CRD V établi conformément à l'article 450 du règlement UE No. 575/2013 du 26 juin 2013. La politique de rémunération est par ailleurs publiée sur le site internet du Groupe Amundi.

Pour le personnel identifié soumis à CRD V, la rémunération variable est différée dès lors qu'elle atteint le seuil de 50 000 euros ou qu'elle est supérieure à un tiers de la rémunération globale : à hauteur de 40 % à 60 % en fonction du niveau de rémunération, pour une durée de 4 à 5 ans en fonction du niveau de responsabilité. Au moins 50 % de la rémunération variable, différée ou à acquisition immédiate, est attribuée sous forme d'instruments (actions de performance et/ou numéraire indexé sur l'évolution du cours de l'action Amundi), et soumise à une période de rétention minimale de 6 mois qui est portée à 12 mois pour les personnes dont les responsabilités sont les plus élevées.

Le « personnel identifié » au sens de CRD V d'Amundi fait l'objet d'un processus d'identification sur une base consolidée (Crédit Agricole S.A.) et sous-consolidée (Amundi) placé sous la responsabilité conjointe des fonctions Ressources Humaines, Risques et Conformité. Notamment, la déclinaison de ce processus se déroule deux étapes :

Identification, au sein d'Amundi :

- a) des Entités soumises à CRD de taille importante (total de bilan > 10 milliards EUR, en France, ou seuil visé par le régulateur national) du Groupe CA -> Amundi S.A.,
- b) des Unités Opérationnelles Importantes (« Material Business Unit » : activité dont le capital interne est supérieur à 2% du capital interne de la filiale d'appartenance ; activité cœur de métier) -> Amundi Finance.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Edouard AUCHÉ

Société	Fonction	Représente
Amundi Intermediation Canada Inc	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI FINANCE	Président du Conseil d'Administration	
Amundi Ireland Limited (ex PIML)	Administrateur	
FIRST EAGLE AMUNDI	Administrateur	
ANATEC	Censeur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Olivier GUILBAULT

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général, Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
AMUNDI OBLIG MONDE	Administrateur	Amundi Finance

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Sylvie DEHOVE

Société	Fonction	Représenté
LCL EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
dnA (*)	Administrateur	
Amundi Intermediation Canada Inc	Administrateur	
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company (Hungary)	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Aurelia LECOURTIER

Société	Fonction	Représente
CPR ASSET MANAGEMENT	Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
Amundi Austria GmbH (Austria)	Vice-Président du Conseil de surveillance	
Amundi Austria GmbH (Austria)	Membre du Comité des Rémunérations	
Amundi Austria GmbH (Austria)	Membre du Comité des affaires courantes	
Amundi Deutschland GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Ludovic SOUDAN

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2025.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.* »

Ainsi, au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration est composé de 4 Administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Depuis le 4 mai 2022, Monsieur Edouard AUCHÉ préside le Conseil d'Administration de la Société.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 16 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Le Directeur Général, Monsieur Olivier GUILBAULT est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Directeur Général Délégué

En application de l'article 16 des Statuts, sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration a nommé un Directeur Général Délégué chargé d'assister le Directeur Général.

Le 18 novembre 2025, dans le cadre de la prise de nouvelle fonction au sein du groupe Amundi, Monsieur Ludovic SOUDAN doit donc se démettre de ses mandats de Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif de la société Amundi Finance.

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Olivier GUILBAULT et en conformité avec le processus de sélection dans le respect des dispositions de l'article L. 225-53 du Code de commerce, le Conseil décide de nommer Madame Marie Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD, comme Directrice Générale Déléguée et Dirigeant Effectif afin de pourvoir au remplacement du poste laissé vacant par Monsieur Ludovic SOUDAN.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué de la société, Madame Marie Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD, sauf décision contraire du Conseil d'administration, conserve ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux de la société. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Contrôle de la Société

Commissaires aux comptes

Conformément à l'article 19 des Statuts, les commissaires aux comptes sont désignés conformément à la loi pour une durée de six exercices. Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires, pourront être signés.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Edouard AUCHÉ

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Edouard AUCHÉ Président du Conseil d'Administration	60	Française	Masculin	5	2022	2025

Directeur Général

Monsieur Olivier GUILBAULT

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Olivier GUILBAULT Directeur Général	54	Française	Masculin	3	2018	Indéterminé

Directeur Général Délégué

Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD Directeur Général Délégué	44	Française	Féminin	1	2025	Indéterminé

Administrateurs

Monsieur Edouard AUCHÉ
Monsieur Olivier GUILBAULT
Madame Sylvie DEHOVE
Madame Aurélia LECOURTIER

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Edouard AUCHÉ Administrateur	60	Française	Masculin	5	2022	2025
Monsieur Olivier GUILBAULT Administrateur	54	Française	Masculin	3	2018	2025
Madame Sylvie DEHOVE Administrateur	52	Française	Féminin	6	2022	2026
Madame Aurelia LECOURTIER Administrateur	48	Française	Féminin	5	2023	2025

Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS,
représentés par Monsieur Jean LATORZEFF et Monsieur Jean-Baptiste MEUGNIOT

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
représenté par Monsieur Bara NAIJA

Commissaire aux comptes	Représentant	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
FORVIS MAZARS	Monsieur Jean LATORZEFF Monsieur Jean-Baptiste MEUGNIOT	2023	2028
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Monsieur Bara NAIJA	2003	2026

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

En 2025, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 20 mars 2025 pour la clôture au 31 décembre 2024
- 2) Conseil d'Administration du 28 juillet 2025 pour les comptes semestriels au 30 juin 2025
- 3) Conseil d'Administration du 13 novembre 2025 pour les contrats TRS/TRS Miroir
- 4) Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite

Conseil d'Administration du 20 mars 2025

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport sur le contrôle interne (RCI) de l'exercice 2024.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2024.
- Point d'information Audit 2024-2025 (Organisation, Avancement du plan & Suivi des recommandations)
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Point sur la sécurité IT : Digital Operational Resilience Act (DORA)
- Proposition d'évolution statutaire
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire).

Conseil d'Administration du 28 juillet 2025

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2025.

Conseil d'Administration du 13 novembre 2025

- Approbation des termes des contrats TRS et du TRS Miroir dans le cadre de la Convention-Cadre FBF à conclure en vue d'un partenariat stratégique d'Amundi AM avec la société ICG.

Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite

- Démission du Directeur Général Délégué : Monsieur Ludovic SOUDAN
- Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué : Madame Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD
- Proposition de modification statutaire
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 24 mars 2026

- Arrivée à échéance du mandat de 3 Administrateurs :
 - o Monsieur Edouard AUCHÉ

- Monsieur Olivier GUILBAULT
- Madame Aurélia LECOURTIER
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Edouard AUCHÉ comme Président du Conseil d'Administration
- Choix du mode d'administration
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport sur le contrôle interne (RCI) de l'exercice 2025.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2025.
- Point d'information Audit 2025-2026 (Organisation, Avancement du plan & Suivi des recommandations)
- Rapport sur la sécurité IT : DORA (Digital Operational Resilience Act)
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations auprès de l'AMF.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre collégial et à la diversité des membres qui le composent, à la lumière des enjeux auxquels fait face Amundi. Il s'assure également de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise. Ces principes gouvernent sa politique de diversité basée notamment sur une pluralité de compétences, de cultures et un principe de mixité.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années, est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Comité des risques

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration d'Amundi a été délégué par les Conseils d'Administration des filiales établissements de crédit et entreprises d'investissement du groupe Amundi. Aussi, les éléments relatifs au contrôle des risques des filiales sont analysés par le Comité des Risques d'Amundi, organe central, à titre consolidé.

Le Comité des risques du Conseil d'administration analyse régulièrement l'activité du contrôle interne, à l'appui de la présentation de chaque branche de celui-ci : risques, conformité, sécurité et audit. Il évalue le dispositif de chacun, la consommation des risques au regard du cadre d'appétence de la politique risque approuvée par le Conseil ; il analyse les missions des différents régulateurs et le suivi de leurs recommandations.

Le Comité des risques s'est réuni 6 fois, dont 1 fois en comité mixte Audit et Risques, avec un taux de participation de 91,67 %.

Autres comités

Le Conseil d'Administration de la société Amundi Finance n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 15 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à

leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux articles 20 à 27 des statuts de la Société.

Conventions règlementées

Aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice par Amundi Finance.

Rémunération des mandataires sociaux

La réglementation CRD s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risques de l'entreprise ayant le statut d'établissement de crédit.

Il est rappelé que les Administrateurs de la Société Amundi Finance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

Les informations relatives aux pratiques de rémunération seront publiées dans le document de référence d'Amundi au titre de l'exercice 2025 incluant le rapport annuel relatif à la politique et aux pratiques de rémunération du personnel identifié CRD V établi conformément à l'article 450 du règlement UE No. 575/2013 du 26 juin 2013. La politique de rémunération est par ailleurs publiée sur le site internet du Groupe Amundi.

Pour le personnel identifié soumis à CRD V, la rémunération variable est différée dès lors qu'elle atteint le seuil de 50 000 euros ou qu'elle est supérieure à un tiers de la rémunération globale : à hauteur de 40 % à 60 % en fonction du niveau de rémunération, pour une durée de 4 à 5 ans en fonction du niveau de responsabilité. Au moins 50 % de la rémunération variable, différée ou à acquisition immédiate, est attribuée sous forme d'instruments (actions de performance et/ou numéraire indexé sur l'évolution du cours de l'action Amundi), et soumise à une période de rétention minimale de 6 mois qui est portée à 12 mois pour les personnes dont les responsabilités sont les plus élevées.

Le « personnel identifié » au sens de CRD V d'Amundi fait l'objet d'un processus d'identification sur une base consolidée (Crédit Agricole S.A.) et sous-consolidée (Amundi) placé sous la responsabilité conjointe des fonctions Ressources Humaines, Risques et Conformité. Notamment, la déclinaison de ce processus se déroule deux étapes :

Identification, au sein d'Amundi :

- a) des Entités soumises à CRD de taille importante (total de bilan > 10 milliards EUR, en France, ou seuil visé par le régulateur national) du Groupe CA -> Amundi S.A.,
- b) des Unités Opérationnelles Importantes (« Material Business Unit » : activité dont le capital interne est supérieur à 2% du capital interne de la filiale d'appartenance ; activité cœur de métier) -> Amundi Finance.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Edouard AUCHÉ

Société	Fonction	Représente
Amundi Intermediation Canada Inc	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI FINANCE	Président du Conseil d'Administration	
Amundi Ireland Limited (ex PIML)	Administrateur	
FIRST EAGLE AMUNDI	Administrateur	
ANATEC	Censeur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Olivier GUILBAULT

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général, Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
AMUNDI OBLIG MONDE	Administrateur	Amundi Finance

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Marie-Emilie GNANAPIRAKASAM-RONALD

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Sylvie DEHOVE

Société	Fonction	Représenté
LCL EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
dnA (*)	Administrateur	
Amundi Intermediation Canada Inc	Administrateur	
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company (Hungary)	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Aurelia LECOURTIER

Société	Fonction	Représente
CPR ASSET MANAGEMENT	Administrateur	

AMUNDI FINANCE	Administrateur	
Amundi Austria GmbH (Austria)	Vice-Président du Conseil de surveillance	
Amundi Austria GmbH (Austria)	Membre du Comité des Rémunérations	
Amundi Austria GmbH (Austria)	Membre du Comité des affaires courantes	
Amundi Deutschland GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Ludovic SOUDAN

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

02

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025

Amundi Finance

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Forvis Mazars S.A.

45 rue de Kléber
92300 Levallois-Perret
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale
Amundi Finance
91-93 Boulevard Pasteur
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi Finance par votre assemblée générale du 26 mars 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 mars 2023 pour le cabinet Forvis Mazars S.A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars S.A. dans la troisième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 3 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars S.A.

Bara NAIJA

Jean LATORZEFF Jean-Baptiste MEUGNIOT

**AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS
AU 31/12/2025**

**Arrêté par le Conseil d'administration d'AMUNDI FINANCE
en date du 24/03/2026**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025	3
HORS BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2025	6
NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2025	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	7
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	18
NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE	18
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	19
NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	21
NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION	22
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	23
NOTE 8 ACTIONS PROPRES.....	24
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	24
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	25
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	25
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	26
NOTE 15 PROVISIONS.....	27
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	27
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIME A PRESTATIONS DEFINIES	27
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	28
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	28
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	28
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	29
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	29
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	29
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	30
NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS.....	31
NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR	31
NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET	32
NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	32
NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	33
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	33
NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	34
NOTE 28 REVENUS DES TITRES.....	35
NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	35
NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	35
NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	36
NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	36
NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	37
NOTE 33.1 EFFECTIF	37
NOTE 34 COUT DU RISQUE	37
NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	38
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	38
NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF.....	38
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	38
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	38

AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées		2 128 200	2 176 318
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	923 061	1 220 813
Créances sur les établissements de crédit	3	1 205 139	955 504
Opérations avec la clientèle	4		
Opérations sur titres		1 853 379	1 826 452
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 394 524	1 367 597
Actions et autres titres à revenu variable	5	458 855	458 855
Valeurs immobilisées		273 207	273 116
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7	45 783	45 692
Immobilisations incorporelles	7	227 424	227 424
Immobilisations corporelles	7		
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		1 335 529	1 364 298
Autres actifs	9	1 251 131	1 288 817
Comptes de régularisation	9	84 398	75 481
TOTAL ACTIF		5 590 315	5 640 183

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées		974 202	1 291 798
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	974 202	1 291 798
Comptes créditeurs de la clientèle	12		
Dettes représentées par un titre	13	23 937	24 330
Comptes de régularisation et passifs divers		3 865 893	3 572 879
Autres passifs	14	3 585 723	3 168 460
Comptes de régularisation	14	280 170	404 419
Provisions et dettes subordonnées		20 773	11 664
Provisions	15-16-17	20 773	11 664
Dettes subordonnées	18		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG :	19	705 511	739 512
Capital souscrit		40 320	40 320
Primes d'émission		217 511	217 511
Réserves		4 416	4 416
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		326 272	326 267
Résultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		116 992	150 998
TOTAL PASSIF		5 590 315	5 640 183

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	25		
Engagements de garantie	25	16 298 071	19 474 960
Engagements sur titres	25		

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25		
Engagements de garantie	25		
Engagements sur titres	25		

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change à terme en devise : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24
- Actifs donnés et reçus en garantie : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	27	92 158	115 704
Intérêts et charges assimilées	27	-94 073	-108 300
Revenus des titres à revenu variable	28	78 867	97 221
Commissions (produits)	29	94 566	91 410
Commissions (charges)	29	-32 036	-38 033
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	17 874	34 499
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	146	1 433
Autres produits d'exploitation bancaire	32		
Autres charges d'exploitation bancaire	32	-760	-1 020
Produit net bancaire		156 742	192 914
Charges générales d'exploitation	33	-6 714	-7 628
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		150 027	185 286
Coût du risque	34	-11 375	-9 763
Résultat d'exploitation		138 652	175 523
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
Résultat courant avant impôt		138 652	175 523
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	36	-21 661	-24 525
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net		116 992	150 998

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2025

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	138 652	175 523
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations	9 108	9 032
Quote-part de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements	-1 518	-7 951
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	7 591	1 081
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-285 993	574 553
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	244 412	-1 993 806
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	353 653	1 642 765
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-25 993	-24 199
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	286 078	199 313
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	432 321	375 918
Flux liés aux participations	-91	348
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-91	348
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-150 993	-133 088
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-150 993	-133 088
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	281 237	243 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	918 901	675 724
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	918 901	675 724
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 200 139	918 901
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 200 139	918 901
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	281 237	243 177

1.1 Cadre juridique et financier

Le capital social de Amundi Finance, s'élève à 40 320 157 euros au 31 décembre 2025. Il est divisé en 2 644 829 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

Depuis le 19 février 2002, Amundi Finance bénéficie d'un agrément délivré par le CECEI (devenu ACPR). Amundi Finance est agréé en qualité d'établissement de crédit à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La société est détenue à hauteur de :

- 76,13 % par Amundi Asset Management,
- 23,87 % par Amundi,

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société Amundi Finance clos au 31 décembre 2025. Elle est exprimée en milliers d'euros (« K€ »).

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes est de 5 590 315 K€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes est de 156 742 K€.

Le résultat net est de 116 992 K€ (116 991 704,39 €).

1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2025

Il n'y a pas eu d'événements significatifs relatifs à l'exercice 2025.

1.3 Evénements postérieurs à l'exercice du 31 décembre 2025

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à l'exercice du 31 décembre 2025.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi Finance est conforme aux dispositions du règlement ANC N° 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n° 2023-03, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025, a modifié divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ainsi, le transfert de charges a été supprimé du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement n'a pas eu d'incidence dans les comptes annuels d'Amundi Finance.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;

- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés en hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Amundi Finance constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;

- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux :

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations :

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte :

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé,
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-7, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi Finance enregistré les titres à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

AMUNDI FINANCE n'a pas opéré, lors de l'exercice 2025, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. La mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Lors de l'apport par Amundi Asset Management de son activité de garanties en 2004, Amundi Finance a comptabilisé un fonds de commerce pour la valeur de 227 424 K€. Ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi Finance suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.7 Opérations sur les Instruments Financiers à Terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 31 décembre 2025, les engagements financiers à terme s'élèvent à 71 973 209 K€.

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

L'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont portés au compte de résultat sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de négociation" pour un montant net représentant un produit de 17 873 842,79 euros dont 19 675 817,84 euros d'Indemnités de risques de collecte liés au lancement de nouveaux fonds et EMTN.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07,
- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- A partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif,
- A l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé,
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement,

Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi Finance intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Amundi Finance.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

2.8 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi Finance a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi Finance.

Engagements de garantie donnés

Dans le cadre de l'activité Amundi Finance accorde sa garantie dans le cadre de l'émission de garanties de capital ou de performance en faveur de clients d'Amundi (selon les modalités de calcul ci-dessous).

Au 31 décembre 2025, ces garanties données ainsi que les garanties accordées directement s'élèvent à 16 298 071 K€.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe en note 25.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Société Générale Gestion, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, BFT IM, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Amundi Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi Finance provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 328 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2025) démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,45 %.
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,85%.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi Finance a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES (dont Amundi Finance) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ce poste représente les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi Finance.

2.13 Impôt sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi Finance a signé avec Amundi une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et prêts :							
· à vue	1 205 076				1 205 076	63	1 205 139
· à terme							
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
Total	1 205 076				1 205 076	63	1 205 139
Dépréciations							
VALEURS NETTES AU BILAN	1 205 076				1 205 076	63	1 205 139
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
Total							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							
TOTAL	1 205 076				1 205 076	63	1 205 139

NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE

Néant

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2025					31/12/2024
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		920 177			920 177	1 215 192
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir		-44 823			-44 823	-29 808
Créances rattachées		2 884			2 884	5 621
Dépréciations						
Valeur nette au bilan		923 061			923 061	1 220 813
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs	1 370 495	23 899			1 394 394	1 367 433
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		131			131	186
Dépréciations						-22
Valeur nette au bilan	1 370 495	24 029			1 394 525	1 367 597
Actions et autres titres à revenu variable		458 855			458 855	458 855
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan		458 855			458 855	458 855
Total	1 370 495	1 405 945			2 776 441	3 047 265
Valeurs estimatives	1 370 495	1 405 945			2 776 441	3 047 265

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2025	Encours nets 31/12/2024
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	33 531	56 878
Sociétés financières	1 819 718	1 769 409
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 853 248	1 826 287
Créances rattachées	131	186
Dépréciations		-22
Valeurs nettes au bilan	1 853 379	1 826 452

NOTE 5.2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	1 362 679	920 177		2 282 856	1 308 581	1 215 192		2 523 773
Titres non cotés	31 715		458 855	490 570	58 851		458 855	517 706
Créances rattachées	131	2 884		3 015	186	5 621		5 808
Dépréciations					-22			-22
Valeurs nettes au bilan	1 394 525	923 061	458 855	2 776 441	1 367 597	1 220 813	458 855	3 047 265

Au 31 décembre 2025, la répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	472 506	472 506
TOTAL	472 506	472 506

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2025							31/12/2024
	<3mois	>3mois <1an	>1an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	289	15 118	35 608	1 343 379	1 394 394	131	1 394 525	1 367 619
Dépréciations								-22
Valeur nette au bilan	289	15 118	35 608	1 343 379	1 394 394	131	1 394 525	1 367 597
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	30 010	149 059	674 967	66 142	920 177	2 884	923 061	1 220 813
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	30 010	149 059	674 967	66 142	920 177	2 884	923 061	1 220 813

NOTE 5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Encours nets	Encours nets
	31/12/2025	31/12/2024
France (y compris DOM-TOM)	2 054 409	2 285 351
Autres pays de l'U.E.	260 163	297 274
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	2 314 571	2 582 625
Créances rattachées	3 015	5 808
Dépréciations		-22
VALEUR NETTE AU BILAN	2 317 586	2 588 410

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

Société	Devise	informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	valeur brute	valeur nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)											
AMUNDI ESR	EUR	24 000	25 375	99,99%	34 167	34 167		81 485	14 745	22 128	
Amundi Finance Emissions	EUR	2 226	17 780	100,00%	2 226	2 226			4 414		
LCL Emissions	EUR	2 225	5 918	100,00%	2 225	2 225			2 509	3 118	
DNA SA	EUR	2 231	-785	100,00%	2 231	1 537			38		
4) Autres parts dans les entreprises liées (10 à 50% du capital)											
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	15 713	154 079	35,81%	5 628	5 628		265 282	115 028	53 621	
5) Autres parts dans les entreprises liées (1 à 10% du capital)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1% du capital de Amundi Finance											
	EUR										
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					46 477	45 783					

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

NOTE 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2025
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	46 508			-31	46 477
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-816			122	-694
VALEUR NETTE AU BILAN	45 692			91	45 783
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	45 692			91	45 783

NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2025
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	227 424				227 424
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	227 424				227 424
TOTAL	227 424				227 424

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	894 258	986 566
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	356 873	302 251
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	1 251 131	1 288 817
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	39 215	40 085
Charges constatées d'avance		
Charges à répartir	45 183	35 396
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	84 398	75 481
Total	1 335 529	1 364 298

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 955 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Les AUTRES ACTIFS sont principalement composés d'options achetées (pour 894 258 milliers d'euros), des dépôts de garantie versés liés à l'activité du collatéral (327 854 milliers d'euros) et créances rattachées (626 milliers d'euros), des acomptes d'impôt sur les sociétés (24 524 milliers d'euros), dépôt de garantie versé au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée (1 955 milliers d'euros), des coupons à recevoir (1 274 milliers d'euros), des créances clients (598 milliers d'euros) et des autres créances (42 milliers d'euros).

Les Autres produits à recevoir sont relatifs principalement à l'activité de garantie.

Les Autres charges à répartir se composent principalement de soultes payées sur SWAP.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2024	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2025
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	838	18	-162			694
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	838	18	-162			694

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
· à vue	5 000				5 000		36 603
· à terme	330 000	550 000		85 000	965 000	4 202	1 255 195
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	335 000	550 000		85 000	970 000	4 202	1 291 798

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Néant

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables		12 889	11 000		23 889	48	24 330
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN		12 889	11 000		23 889	48	24 330

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	635 001	606 324
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers (2)	2 950 722	2 562 136
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	3 585 723	3 168 460
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	360	5 588
- Produits constatés d'avance	3 083	2 685
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	265 022	381 654
- Autres charges à payer	11 705	14 491
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	280 170	404 419
TOTAL	3 865 893	3 572 879

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

Les AUTRES PASSIFS sont principalement composés de dette en attente de règlement liée à l'activité des EMTN (1 500 000 milliers d'euros), des dépôts de garantie reçus et dettes rattachées liés à l'activité du collatéral (1 426 756 milliers d'euros), d'options vendues (594 999 milliers d'euros), de dette en attente de règlement sur options (39 957 milliers d'euros), de la charge d'impôt sur les sociétés (21 662 milliers d'euros), des coupons à payer (1 264 milliers d'euros), d'autres dettes sociales pour (1 034 milliers d'euros) et d'autres dettes fiscales pour (6 milliers d'euros).

NOTE 15 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2025
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	130	25				155
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature	11 501	9 339		-347		20 494
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	33	95		-4		124
VALEUR AU BILAN	11 664	9 459		-351		20 773

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIME A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle	31/12/2025		31/12/2024		Variations de juste valeur des actifs des régimes	31/12/2025		31/12/2024	
	(en milliers d'euros)					(en milliers d'euros)			
Dette actuarielle au 31/12/N-1	297		263		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	168		157	
Coûts des services rendus sur la période	19		18		Rendement attendu des actifs	6		6	
Effet de l'actualisation	12		10		Gains/pertes actuariels			5	
Cotisations employés					Cotisation de l'employeur				
Modifications, réductions et liquidations de régime					Cotisation de l'employé				
Variation de périmètre					Modification/réduction/liquidation de régime				
Indemnités de cessation d'activité					Variation de périmètre				
Prestations versées					Indemnités de cessation d'activité				
(Gains) / pertes actuariels			6		Prestations versées par le fonds				
Dette actuarielle au 31/12/N	328		297		Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	174		168	

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Coûts des services rendus sur la période	19	18	Dette actuarielle au 31/12/N	328	297
Coût financier	12	10	Impact de la limitation d'actifs		
Rendement attendu des actifs sur la période	-6	-6	Juste valeur des actifs en fin de période	-174	-168
Amortissement du coût des services passés			Position nette (passif)/actifs au 31/12/N	-154	129
Autres gains ou pertes					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	25	22			

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Néant

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	40 320	548 194			150 998	739 512
Dividendes versés au titre de 2024		-150 993				-150 993
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		150 998			-150 998	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2025					116 992	116 992
Autres variations						
Solde au 31 DECEMBRE 2025	40 320	548 199			116 992	705 511

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	705 511	739 512
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	705 511	739 512

Amundi Finance

28

Annexes aux comptes annuels – 31 décembre 2025

Confidentiel

Amundi Finance
Rapport Annuel au 31 décembre 2025

99/115

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2025 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2024 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	2 594 251	1 317 557
sur les établissements de crédit et institutions financières	1 200 114	949 960
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 394 137	367 597
Dettes	974 202	1 291 798
Sur les établissements de crédits et institutions financières	974 202	1 291 798
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	4 771 207	20 387 083
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	4 771 207	20 387 083
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	5 590 299	5 590 287	5 639 680	5 640 119
Autres devises de l'Union Europ.	16	28	505	66
Franc Suisse				
Dollar				
Yen				
Autres devises				
Total	5 590 315	5 590 315	5 640 185	5 640 185

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	880 872	880 872	783 114	783 137
Devises	440 637	440 637	388 916	389 345
Euros	440 236	440 236	394 198	393 792
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	880 872	880 872	783 114	783 137

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	965 000	54 817 022	55 782 022	61 911 510
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	965 000	54 817 022	55 782 022	61 911 510
Swaps de taux d'intérêt	965 000	18 612 108	19 577 108	20 286 249
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		1 761 745	1 761 745	1 566 251
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		34 443 169	34 443 169	40 059 010
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		16 191 188	16 191 188	17 252 424
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Opérations de gré à gré		16 191 188	16 191 188	17 252 424
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
* Achetés		8 328 025	8 328 025	8 759 697
* Vendus		7 863 163	7 863 163	8 492 727
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL	965 000	71 008 209	71 973 209	79 163 934

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2025			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	1 038 592	4 984 713	13 553 803	1 038 592	4 984 713	13 553 803			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	7 776 752	15 744 413	10 922 004	7 776 752	15 744 413	10 922 004			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	483 988	7 146 909	8 560 291	483 988	7 146 909	8 560 291			
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	9 299 332	27 876 034	33 036 098	9 299 332	27 876 034	33 036 098			
Opérations de change à terme	1 749 241	12 504		1 749 241	12 504				
Total général	11 048 573	27 888 538	33 036 098	11 048 573	27 888 538	33 036 098			

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	-4 223	19 577 108	-6 612	20 286 249
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	42 082	50 634 356	15 961	57 311 434
Sous total	37 860	70 211 464	9 349	77 597 683
Opérations de change à terme		1 761 745		1 566 251
TOTAL	37 859	71 973 209	9 349	79 163 934

NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		965 000		18 612 108
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES	16 298 071	19 474 960
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	16 298 071	19 474 960
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	16 298 071	19 474 960
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	16 298 071	19 474 960
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Dans le cadre de la réglementation EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), qui s'applique à toute contrepartie, financière (établissements de crédit, entreprises d'investissement, compagnies d'assurance, sociétés de gestion...) ou non financière qui effectue une transaction sur un produit dérivé de gré à gré, Amundi Finance enregistre au titre de son activité :

- les valeurs reçues en garantie de ses contreparties pour 1 087 699 milliers d'euros,
- les valeurs données en garantie à ses contreparties pour 863 135 milliers d'euros.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 515 797	3 624	2 512 173	2 057 416	1 133	2 056 284
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	2 515 797	3 624	2 512 173	2 057 416	1 133	2 056 284
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	935 883		935 883	696 430		696 430
Dérivés actions et sur indices	1 579 914		1 579 914	1 360 986		1 360 986
Total avant effet des accords de compensation	2 515 797		2 515 797	2 057 416		2 057 416
Incidences des accords de compensation	1 418 197		1 418 197	1 147 337		1 147 337
Total après effet des accords de compensation	1 097 600	3 624	1 093 976	910 079	1 133	908 947

NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
sur opérations avec les établissements de crédit	29 446	37 952
Sur opérations avec la clientèle	4 173	4 434
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 404	7 114
Produit net sur opérations de macro-couverture	18 726	28 558
Autres intérêts et produits assimilés	199	186
Intérêts et produits assimilés	59 948	78 243
Sur opérations avec les établissements de crédit	-60 091	-66 739
Sur opérations avec la clientèle	-297	-350
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-977	-3 314
Autres intérêts et charges assimilées	-497	-437
Intérêts et charges assimilées	-61 862	-70 840
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	-1 915	7 404

NOTE 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	78 867	97 221
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	78 867	97 221
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	78 867	97 221

NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	42 578	-31 489	11 089	46 683	-37 221	9 462
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	51 988	-548	51 441	44 040	-812	43 228
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions				687		687
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	94 566	-32 036	62 530	91 410	-38 033	53 377

NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde des opérations sur titres de transaction	247	3 128
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	17 627	31 371
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	17 874	34 499

NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-18	-293
Reprises de dépréciations	162	175
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	144	-118
Plus-values de cession réalisées	2	1 914
Moins-values de cession réalisées		-363
Solde des plus et moins-values de cession réalisés	2	1 552
Solde des opérations sur titres de placement	146	1 433
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	146	1 433

NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire		
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation	-760	-1 020
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-760	-1 020
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-760	-1 020

NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-1 011	-892
Charges sociales	-382	-385
Intéressement et participation	-95	-95
Impôts et taxes sur rémunérations	-118	-138
Total des charges de personnel	-1 606	-1 510
Refacturation et charges de personnel		
Frais de personnel nets	-1 606	-1 510
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-731	-990
Services extérieurs et autres frais administratifs	-4 377	-5 129
Total des charges administratives	-5 108	-6 119
Refacturation et charges administratives		
Frais administratifs nets	-5 108	-6 119
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-6 714	-7 628

NOTE 33.1 EFFECTIF

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	9	9
Non-cadres		
TOTAL	9	9
<i>Dont : France</i>	9	9
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

NOTE 34 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions et dépréciations	-8 992	-11 100
Dépréciations de créances douteuses		
Autres dotations aux provisions et dépréciations	-8 992	-11 100
Reprises des provisions et dépréciations		1 410
Reprises de dépréciations de créances douteuses		
Autres reprises de provisions et dépréciations		1 410
Variation des provisions et dépréciations	-8 992	-9 690

Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-2 382	-73
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-11 375	-9 763

NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôts sur les bénéfices	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	138 694	-21 672	117 022
Provisions réglementées participation des salariés aux fruits de l'expansion	-42	12	-30
Résultat	138 652	-21 661	116 992
Crédit d'impôts Avoirs fiscaux Imputation			
Impôts sur les sociétés	138 652	-21 661	116 992

Amundi Finance fait partie du groupe d'intégration fiscale d'Amundi depuis le 1er janvier 2010.

NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF

Néant

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat distribuable s'élève à 443 263 405,92 euros, dont le résultat de l'exercice 2025 pour 116 991 704,39 euros et le report à nouveau pour 326 271 701,53 euros.

Au titre de l'exercice 2025, il est proposé de distribuer 116 980 786,67 euros, soit un dividende unitaire de 44,23 euros. Le report à nouveau s'élèvera donc après affectation du résultat à 326 282 619,25 euros.

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

REMUNERATIONS DIVERSES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

Amundi Finance

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Forvis Mazars S.A.

45 rue de Kléber
92300 Levallois-Perret
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société

Amundi Finance

91-93 Boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Crédit Agricole SA et le groupe Crédit Agricole : Constitution d'un groupe de TVA

Personnes concernées

- Amundi S.A.
- Amundi Asset Management

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 27 juillet 2023 a autorisé la convention d'adhésion d'Amundi au groupe TVA créé au sein du groupe Crédit Agricole pour une durée initiale de 3 ans (2023-2025) auquel 296 entités du groupe ont adhéré, dont Amundi et plusieurs de ses filiales.

Modalités

Cette convention a pour objet d'instaurer un principe d'équité entre les membres du groupe TVA Crédit Agricole, qui doit se traduire par la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation et, le cas échéant, d'un partage des économies de TVA résiduelles entre les membres.

Amundi Finance a enregistré en 2025 un produit de 31 268 € correspondant à l'estimation de sa part du gain net résiduel anticipé pour le groupe TVA en 2025 pour 24 644 € et à l'ajustement réalisé en 2025 au titre de 2024 pour 6 624 €.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret, le 3 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars S.A

Bara NAIJA

Jean LATORZEFF Jean-Baptiste MEUGNIOT

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE

Société Anonyme

Au capital de 40 320 157 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

421 304 601 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Paris, le 3 avril 2026

Olivier GUILBAULT
Directeur Général

Amundi Finance

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS21564 75730 Paris Cedex 15 – France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société Anonyme au capital de 40 320 157 Euros - 421 304 601 RCS Paris - Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

MENTIONS LÉGALES

AMUNDI FINANCE

Société Anonyme au capital social de 40 320 157 euros
Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.
Siren : 421 304 601 RCS Paris - Siret : 42130460100030 Code
APE : 6419 Z - N° Identification TVA : FR32421304601
Etablissement de crédit agréé par l'ACPR

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite